

## « L'utilisation du module d'aide à la décision : les obligations CNIL »

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), je vous informe que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par Le Président de la Commission d'examen des Vœux (CEV) pour le regroupement de l'Académie de POITIERS, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par la commission d'examen des vœux de la formation en **IFSI** dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique des vœux qu'elle a déterminés.

Les données relatives **au parcours et à la scolarité du candidat** peuvent provenir du traitement automatisé dénommé « Parcoursup » (cf. arrêté du 28 mars 2018 autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup »).

Les informations recueillies sont conservées pour une durée de deux ans.

Les destinataires de ces données sont les membres de la CEV et les examinateurs.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits que vous tenez des articles [38](#), [39](#), [40](#) et [40-1](#) de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à l'adresse suivante : [jannick.grand@chu-poitiers.fr](mailto:jannick.grand@chu-poitiers.fr)

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : [dpo@chu-poitier.fr](mailto:dpo@chu-poitier.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Jannick GRAND  
Coordonnateur Général  
des Instituts de Formation  
CHU - POITIERS

